



**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Approbation du compte de gestion 2022 -Budget C.I.A.S. du lac d'Aiguebelette**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du 04 avril 2023**

**L'an deux mille vingt et trois et quatre avril à 18 heures 30,**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra FRANCONY.

Présents : MMES MRS. ALLARD, BOIS, FRANCONY, GALOCHE, GROS, LAVOREL, POLLET, VEUILLET, ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ANDRIOT, DUFOUR (Pouvoir à G.GROS). EFFRANCEY, MARACHAIS, SOMVEILLE, TAVEL (Pouvoir S.FRANCONY)

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

